

COMMUNE DE LA TURBALLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Session ordinaire n°20260223 du 23 février 2026

Délibération n°31 OBJET : AIDE A L'ACCESSION A LA PROPRIETE - DISPOSITIF 2026

L'an deux mil vingt-six, le 23 février à 20H00, le Conseil Municipal de LA TURBALLE, dûment convoqué le 17 février 2026, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Didier CADRO, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 24

Présents : 22

M. Didier CADRO, Maire

M. Christian GAUTIER, Mme Emilie DARGER, Mme Isabelle MAHE, M. Didier MARION, Mme Karine DUBOT, M. Gérard BRION, Mme Véronique LE BIHAN, Adjoint

M. Henri GUYON, Mme Marie-Andrée JOUANO, Mme Elisabeth LEGUIL, M. Philippe TRIMAUD, M. Alain ALLIOT, M. Jean-Yves AIGNEL, Mme Annie BARBOT, Mme Brigitte COUDOING,

M. Pierrick GLOTIN, Mme Nadine COËDEL, Mme Blandine CROCHARD-COSSADE, M. Dominique GOËLO, M. Michel THYBOYEAU, M. Emmanuel ROY, Conseillers Municipaux

Absents représentés par pouvoir écrit : 2

M. Daniel DUMORTIER, Adjoint, représenté par M. Didier CADRO, Maire

M. Loïc PEAN, Conseiller Municipal, représenté par M. Didier MARION, Adjoint

Secrétaire de séance : M. Didier MARION

Monsieur le Maire expose le rapport suivant :

Présentation de la décision :

Dans le cadre de sa politique en faveur du logement pour tous, la commune a mis en place, depuis 2009, un dispositif d'aide à l'accession à la propriété, à destination des jeunes ménages primo-accédant.

Cela se traduit par une subvention d'un montant de 4.000 €, octroyée par foyer, sous certaines conditions et dans la limite de l'enveloppe allouée au budget primitif 2026.

L'objectif de cette aide est de favoriser la primo-accession à la propriété des jeunes ménages, ce qui contribue, entre-autre, au maintien d'un certain dynamisme sur le territoire communal et permet de garantir le maintien, voir l'implantation de services publics et d'équipement et de privilégier la mixité sociale.

Les critères d'attribution de l'aide avaient été renforcés et précisés en 2013 et reconduits pour le dispositif 2023. Il est proposé de les reconduire pour 2026.

2. Impact budgétaire et financier :

40.000 € inscrit BP 2026

DELIBERATION

Dans le cadre de sa politique en faveur du logement pour tous, la commune a mis en place, depuis 2009, un dispositif d'aide à l'accession à la propriété, à destination des jeunes ménages primo-accédant. Cela se traduit par une subvention d'un montant de 4.000 €, octroyée par foyer, sous certaines conditions et dans la limite de l'enveloppe allouée au budget primitif 2026.

L'objectif de cette aide est de favoriser la primo-accession à la propriété des jeunes ménages, ce qui contribue, entre-autre, au maintien d'un certain dynamisme sur le territoire communal et permet de garantir le maintien, voir l'implantation de services publics et d'équipement et de privilégier la mixité sociale.

Les critères d'attribution de l'aide avaient été renforcés et précisés en 2013 et reconduits pour le dispositif 2023. Il est proposé de les reconduire pour 2026.

Ils se déclinent ainsi :

- Localisation du logement à La Turballe,
- Projet en primo-accession,
- Projet en résidence principale,
- Plafonnement du niveau de ressources identique à celui du prêt à taux zéro,
- Limitation de l'âge des candidats à 40 ans pour le plus âgé des deux,
- Surface maximale de 800 m² pour le terrain d'assiette du projet en logement individuel (marge de +10 %)
- Aide sans effet rétroactif

Sur le rapport présenté par Monsieur le Maire,

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

Article 1 : approuve, pour l'année 2026, la mise en œuvre du dispositif d'aide à l'accession à la propriété sous la forme d'une subvention de 4.000 €, versée sous conditions aux primo-accédants à la propriété.

Article 2 : approuve la convention relative à ce dispositif (contenant notamment les modalités de fonctionnement du dispositif et les critères d'attribution de la subvention) telle qu'annexée à la présente délibération.

Article 3 : charge Monsieur le Maire à mettre en œuvre le dispositif.

Pour extrait certifié conforme,
Le 23 février 2026,

Le Maire,

Didier CADRO

A blue ink signature of Didier CADRO, written over a circular official stamp of the Municipality of La Turballe, Loire-Atlantique.

Secrétaire de séance,

Didier MARION

A blue ink signature of Didier MARION, written over a circular official stamp of the Municipality of La Turballe, Loire-Atlantique.